



LA DEMANDE D'EUTHANASIE

un réflexe de peur face à la souffrance?

L'institut BVA a publié au mois d'avril dernier un sondage téléphonique au terme duquel 86 % des français sont d'accord pour que l'euthanasie soit "dans certains cas" pratiquée à la demande du malade. Faut-il y voir là un échec des soins palliatifs ?

Au-delà de la méthode des quotas employée (1012 personnes, âgées de 15 ans et plus, sondées sur 64 millions de personnes concernées), ce serait troublant que la société soit réellement et majoritairement partisane du droit à faire mourir en tant que solution irréversible à une souffrance réversible. Sans doute sait-elle insuffisamment qu'il existe des pratiques de soulagement et d'accompagnement du patient en fin de vie, qui savent sauvegarder sa dignité jusque dans ses derniers rapports à lui-même et à son monde. Les médecins rappellent régulièrement à ce sujet que, même "dans certains cas", il n'y a généralement plus de demande d'euthanasie lorsque la souffrance est soulagée.

La démarche palliative ne prétend pas être la meilleure des médecines, mais depuis Esculape et Hippocrate nous sommes héritiers et bénéficiaires d'une médecine qui a toujours refusé le droit de provoquer intentionnellement la mort. Si l'euthanasie est un réflexe de peur face à la souffrance, la sienne ou celle de l'autre, et donc un mécanisme de défense parfaitement compréhensible, alors les soins palliatifs sont les mieux à même de répondre à cette angoisse, sans qu'il y ait lieu de l'apaiser par la mort prématurée.

Rémi Ancelin
Bénévole accompagnant